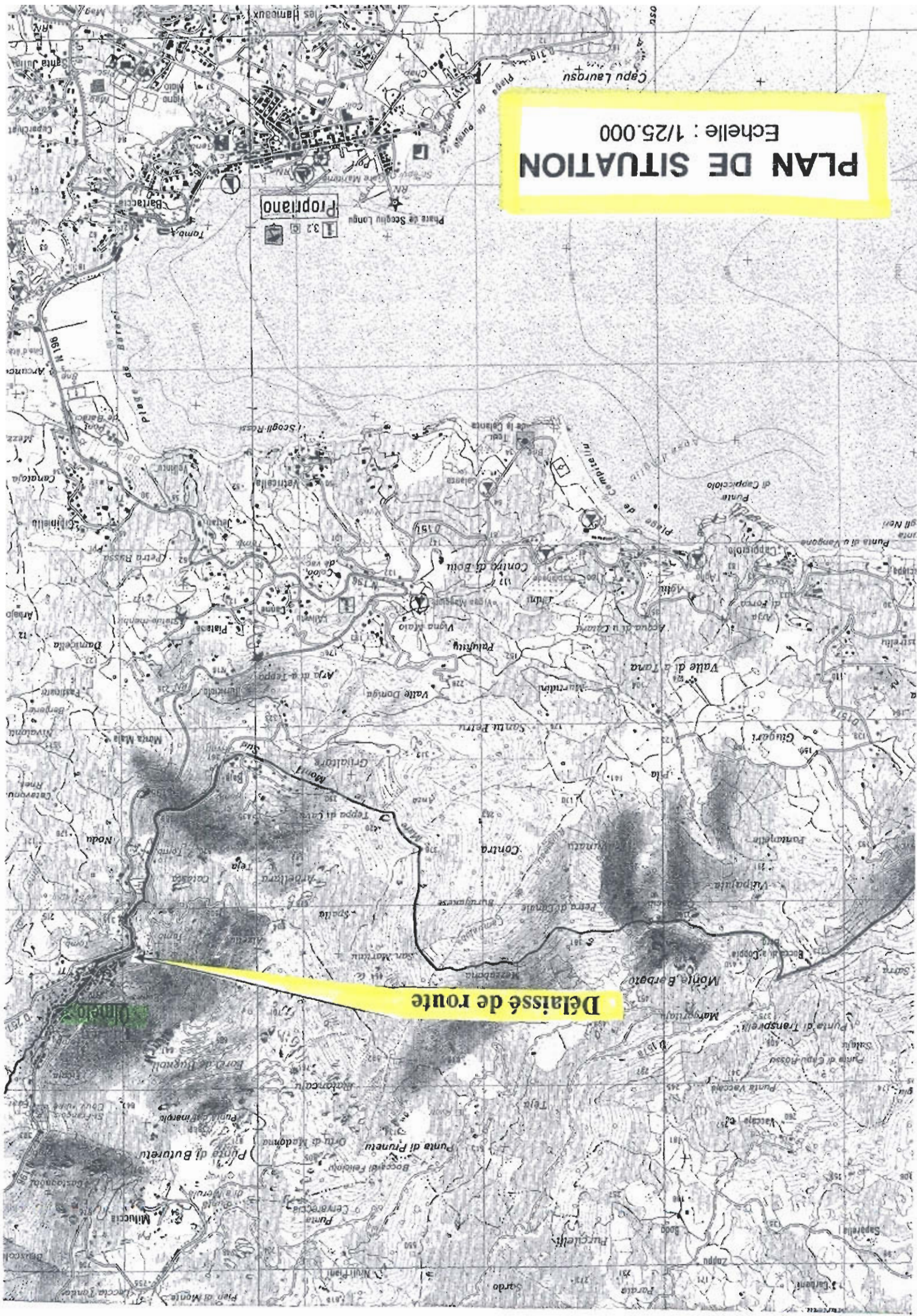


PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/25.000

Delaisé de route

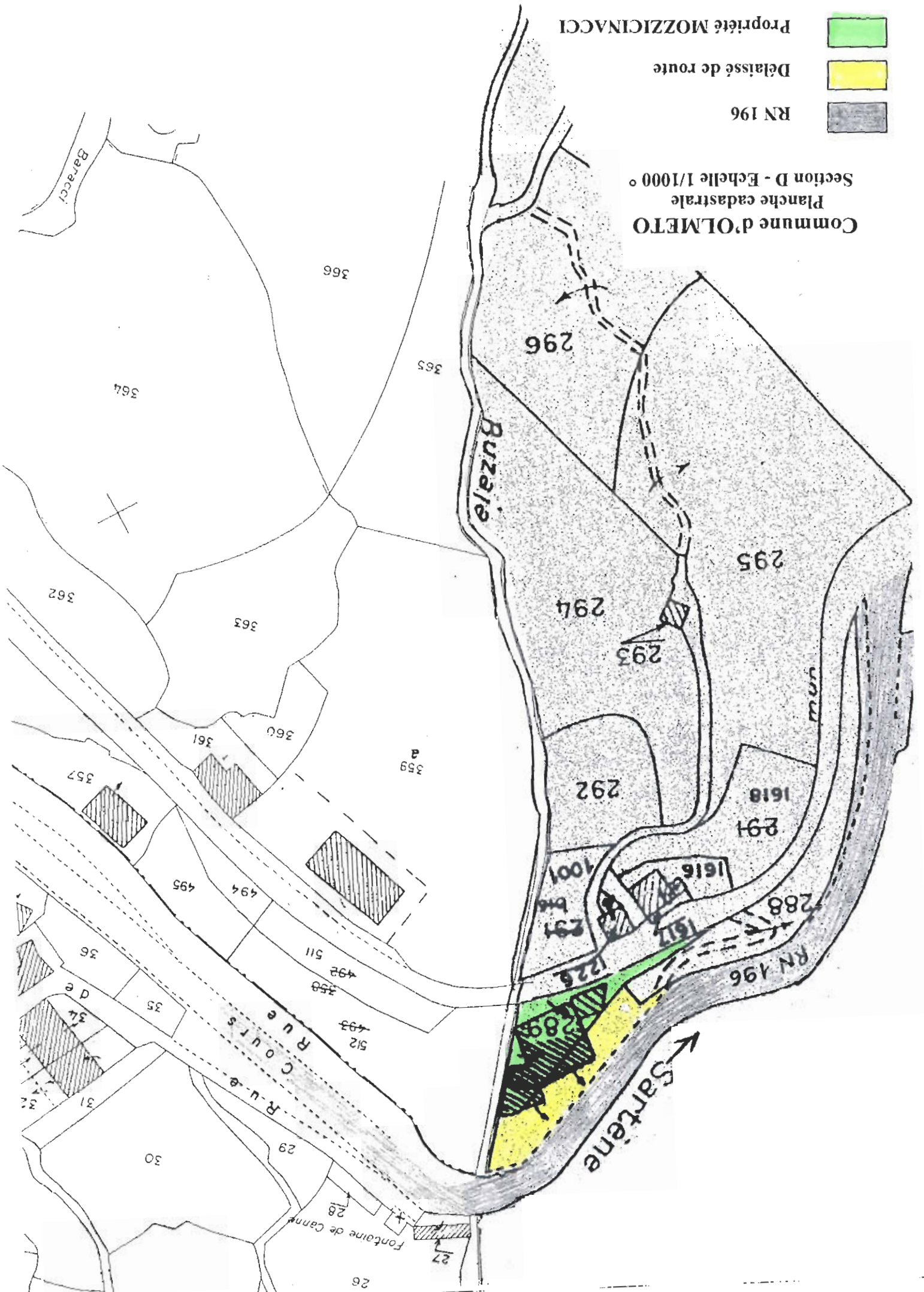


Commune d'OLMETO
Planche cadastrale
Section D - Echelle 1/1000°

Propriété MOZZICINACCI

Délaissé de route

RN 196





Olmeto, le 4 janvier 2010

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction générale des services
BP 113
20100 SARTENE

Objet : Cession de deux délaisés de route – exercice de droit de préemption.

Monsieur le Président,

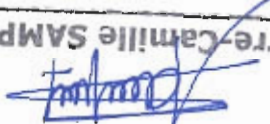
Je vous informe par la présente que la commune d'Olmeto ne compte pas exercer son droit de préemption sur le délaisé de route cadastré section D n° 289 au lieu dit « fontaine des cannes ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,

Valère SECONDI


**ACTE
COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

Le Chef du Bureau Foncier,

Pierre-Camille SAMPIERI

A Sartène, le 05 janvier 2010



Trésor Public

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE CORSE

4 DÉPARTEMENT DE LA CORSE - DU-5UD

2 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE

AP 410

20191 AJACCIO CEDEX

France Domaine

Téléphone : 04.95.51.95.79

Télécopie : 04.95.23.64.72

rousaint.poggioni@dirtp.finances.kouv.fr

Le Trésorier Payeur-Général

A

Monsieur le Chef du Bureau Foncier

Direction des Routes de Corse du Sud

Collectivité Territoriale de Corse

Cité Administrative B.P.113

20100 SARTENE

Ajaccio, 6 Janvier 2010

Objet : Demande d'estimation domaniale de la valeur vénale d'immeubles non bâtis en vue de cession. Complément d'instruction.

Vos références : Votre lettre du 4 Janvier 2010.

Nos références : SEI 09/368b

Par lettre du 14 Décembre 2009, vous avez bien voulu me demander mon avis sur la valeur vénale de deux emprises non bâties contiguës, constituant des délaisées de la RN 196, sises lieu dit « Fontaine des Cannes », commune et village d'Olmeto, d'une contenance de 217 m2 et 91 m2. En réponse, le 16 Décembre, la valeur vénale avait été fixée à 6.200€.

A la suite de renseignements complémentaires apportés par l'occupant des délaisées sur l'aménagement et l'embellissement des lieux par ses soins, et à votre demande, j'ai procédé à un nouvel examen du dossier, à la suite duquel certains arguments ont été pris en compte.

De ce fait, j'ai l'honneur de vous informer que la valeur vénale peut désormais être fixée à : 4.000€.

Pour le Trésorier-Payeur Général
et, par délégation,
l'inspecteur évaluateur

Rousaint POGGIOLI

MINISTRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Madeline MOZZICONACCI
Restaurant « La Source »
20113 OLMETO

CH n°003, le 7 janvier 2019

3

Monsieur le Chef du Bureau Foncier
Collectivité Territoriale de Corse
Bureau des locaux
BP 113 - Cité administrative - 20199 SARTENE

Objet : Estimation domaniale

Monsieur l'inspecteur,

Comme suite à votre lettre en date du 4 janvier 2019, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'accepte l'estimation effectuée par l'ONCC (somme (services fiscaux) au prix de 4000 € pour l'acquisition des délaissés de route au lieu-dit « Fontaine des Cannes » à Olmeto (8 N 190).

Agissant pour mon compte personnel et en qualité de mandataire des autres copropriétaires de l'immeuble cadastré section D n° 254, je demande à ce que soit établi un acte administratif d'acquisition.

Dans l'attente, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma plus grande considération.

Madeline MOZZICONACCI

